



MARDI 24 AVRIL 2007....N° 47

Y A T'IL UN PROGRAMME SANTE ?

**SARKOZY ROYAL** c'est le choix qui s'offre à tous les français, et donc aussi aux médecins généralistes. Il est probable que tout ce que les généralistes obtiendront, ils le devront à leur pugnacité. Il nous reste 2 semaines pour essayer d'obtenir quelques clarifications en espérant d'ailleurs que les 2 candidat(e) répondent positivement : question 1 - êtes vous prêt(e) à investir sérieusement sur les soins primaires ? question 2 - ferez vous tout pour rassembler tous les médecins généralistes en vue d'une négociation commune de l'avenir conventionnel ?

**AVENANTS PUBLIES** en deux temps par cafouillage car il manquait dans un premier temps l'annexe du mode de calcul de la sortie de l'Option Référent. Une [série d'avenants](#) à la convention médicale permet des formations [FPC d'une journée](#), annonce le mode de [sortie](#) de l'Option Référent, prétend faciliter la [gestion des CMU](#), s'occupe de la [prévention bucco-dentaire](#). Quant à l'[avenant 23](#), avec ses délires technocratiques, il a quand même l'avantage d'avaliser le C à 22 au 1er juillet. Il est en attente de publication et le président de l'UNCAM, le CFDT Régereau, s'est permis de le contester au prétexte que les dépassement d'honoraires (mis en avant pour les spécialistes dans le [rapport de l'IGAS](#)) empêcheraient de valider le C à 22 des Généralistes. Son communiqué impensable a nécessité une [réaction](#) d'Espace Généraliste. Mais après tout, peut-être sait il que ça n'a pas d'importance parce que nous serons tous spécialistes et que nous appliquerons CS cet été ! Futé.

**ORDRE JUSTE (?)** non, il ne s'agit pas des [turbulences](#) de l'Ordre de Paris (dans beaucoup de conseils ordinaires on indemnise les médecins qui consacrent leur temps à l'action dans l'institution, sauf que c'est théoriquement bénévole et qu'il faudra bien clarifier ce point un jour), mais bien du passage des médecins généralistes à la spécialisation. L'Ordre vient de publier un [mini mode d'emploi](#) et le [questionnaire](#) qui servira de base à la commission instituée par la loi qui va devoir faire du cas par cas. Si vous ne l'avez pas encore fait, écrivez de suite à votre conseil de l'ordre pour demander la qualification. Dès réception de leur questionnaire, renvoyez le renseigné. Nous aurons d'ici là pu mettre en ligne quelques modèles pré-remplis en exemples. Si les Ordres qualifient vite et bien, tant mieux. Dans le cas contraire, il va falloir taper du poing sur la table là où ça coince.

Cet EG Zapping est envoyé à tous les médecins et à quelques autres partenaires dont nous avons l'adresse de courriel. Notre annuaire est déclaré à la CNIL. Si vous ne voulez plus le recevoir, écrivez à [courrier@espacegeneraliste.org](mailto:courrier@espacegeneraliste.org). Tous les renseignements pratiques concernant Espace Généraliste se trouvent sur notre [site](#). N'hésitez pas à nous transmettre les adresses de vos collègues, toujours sur [cette adresse](#). Pour adhérer, envoyez un chèque de 200 euros à Espace généraliste - 27 rue de la plage - 56750 Damgan. Pour appeler, faites le 02 97 41 11 45. **Si vous lisez mal cet EG Zapping (il doit être en couleur), sur PC allez dans Affichage/Message HTML et ça doit s'arranger.** Sinon, cherchez le sur le site Espace Généraliste. Vous pourrez aussi l'imprimer en PDF en le récupérant sur le site. Cet EG Zapping a été rédigé par Claude Bronner avec l'aide de Xavier Tarpin pour les chiffres et de Pierre Néviens pour le [site Internet](#).

**ACTIVITE MEDICALE** Les allergies sont suivies sur le [RNSA](#) (Réseau National de Surveillance Aérobiologique). Vous pouvez consulter les [bulletins d'alerte pollinique](#) ville par ville. Le [GROG](#) se met au vert pendant l'été (mais ne dort que d'un oeil) et l'[INVS](#) continue ses publications. Certains m'ont fait remarquer qu'on ne pouvait se plaindre du trop de travail des généralistes et en même temps se [réjouir des allergies](#) qui remplissent nos consultations. Un peu d'humour, que diable, et quand même cette remarque : un diagnostic et un traitement de pollinose, c'est quand même moins long qu'une séance d'éducation thérapeutique de diabétique. Pourtant c'est 21 € pour les deux. Devoir de niveau CM1 : si vous soignez trois allergiques en 30 mn ou un diabétique en une demi-heure, qu'elle est la différence à la fin du mois ?

**LEEM EN COLERE** le LEEM (organisme regroupant les industries du médicament) [proteste](#) contre un avenant conventionnel (le [23](#), contre lequel nous protestons nous aussi, parfois pour les mêmes raisons de confusion de genre entre les rôles de la convention et d'autres organismes). C'est une première. Quelques chiffres pour comprendre cette implication sans précédent : le LEEM avait l'habitude de voir son marché français évoluer à + 7 ou 8% par an en montants remboursés. 1,2 milliard d'euros en plus toutes les années, une rente en or. Et voilà que la baisse du nombre d'actes en médecine générale (environ 7% de baisse en 5 ans) amène le médicament à + 1,5% (inférieur à l'inflation) en 2005 et un malheureux + 0,9% (très inférieur à l'inflation, à peine 180 millions) en 2006 ! Petit rappel : un acte en MG = 60 euros de pharmacie en moyenne. Et pendant ce temps, on mégote toujours et encore notre C.

**FORMATION ET INDEPENDANCE** l'OGC, Organisme de gestion Conventionnelle avec son conseil de [gestion](#) et son

conseil [scientifique](#) a réussi un exploit extraordinaire sous les efforts conjoints de madame Lacaisse et des syndicats signataires à la botte : rendre la fmc conventionnelle dépendante des objectifs "comptables" de la caisse. Selon une [lettre récente](#) aux organismes de formation, il apparaît pleinement qu'il vaut mieux faire des formations pour soigner les comptes de madame Lacaisse (réduire les arrêts de travail, diminuer les prescriptions d'IPP, d'antibiotiques ou de statines) que des formations qui aident à mieux soigner les patients. Passer une ou deux journées à apprendre à mieux prescrire les transports ne leur fait pas peur. Dire qu'on pensait que la FPC était indépendante.

**MAIRE GENEREUX** Bientôt, dans la France profonde, c'est la capacité du maire à offrir les services de proximité d'un médecin à ses administrés qui sera un critère de réélection ! On a ainsi vu récemment sur France 3 Normandie un maire offrir ses 500 euros mensuels d'indemnité à un futur médecin en plus de 6 mois de location gratuite d'un tout nouveau cabinet. On est à la fois flattés et effarés : en effet, la commune annonce elle même 242 patients potentiels, 600 en prenant les environs. C'est peut être un peu léger quand on sait que dans l'Eure la moyenne est d'un MG pour 1500 à 2000 habitants.

**PEDIATRIE REACTION** les enseignants de médecine générale (CNGE et SNMGE) font leurs devoirs et publient une [réaction](#) à l'article du monde qui reprenait les propos de pseudo-auteurs ayant comparé la prise en charge des enfants par les généralistes ou les pédiatres en Franche Comté. Une lecture de cette lettre du CNGE permettra à tout un chacun de réviser les principes d'une bonne publication pour une saine lecture critique. Quand à la question du CNGE "pourquoi les caisses d'assurance maladie ont elles accepté de fournir leurs données pour un protocole aussi pauvre ?", on se contentera de la reproduire afin d'éviter toute accusation de diffamation.

**REFERENTIEL TRANSPORT** Dans la dernière [lettre de la sécu](#), on lit "*Actu Un nouveau référentiel sur la prise en charge des transports. Jusqu'à présent basée sur des critères essentiellement médicoadministratifs, la prise en charge des transports évolue. Un référentiel de prescriptions a été élaboré, conjointement avec les professionnels de santé, pour permettre aux médecins de choisir le mode de transport le mieux adapté aux besoins des patients. Publié par voie d'arrêté le 30 décembre 2006, il vous sera présenté dans une prochaine Lettre*". C'est ça, l'Actu chez Madame Lacaisse. En avril on annonce dans une lettre d'Actualité que le texte paru en décembre sera "présenté" dans une prochaine lettre. Heureusement que nous réagissons un peu plus vite quand nos patients ont besoin de nous !

**DEDUCTIONS IMPOTS** N'oubliez pas de déduire un maximum (tout est possible en cette année électorale). Sur la ligne 43 (Divers à déduire), vous pouvez déduire les 2% médecin secteur 1, les 3% médecin secteur 1 et les 30 50€ de frais groupe III médecin secteur 1. N'oubliez pas non plus le crédit d'impôts pour formation du chef d'entreprise qui est une nouveauté de l'exercice 2006. Mais il faut remplir la déclaration 2079-FCE-SD [téléchargeable](#) qui doit être jointe à la prochaine 2035 avec mention page 1 rubrique 4 et report aussi sur la 2042 paragraphe 8 ligne WD. Ce crédit d'impôt est égal au nombre d'heures passées en formation (plafonné à 40 h par an) multiplié par le taux horaire du SMIC en vigueur au 31 décembre de l'année de la formation (8,27) soit un montant maximal du crédit d'impôt pour 2006 de  $40 \text{ h} \times 8,27 = 330,80$  euros.